

# RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME EN VERTU DE LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

# RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTENU

Le présent rapport est déposé par la Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (DC), et couvre les activités du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

*La CCT est une société d'État fédérale qui exerce principalement ses activités à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada.*



Qikiqtaaluk  
Nunavut

# 1. OBJECTIF DU RAPPORT

Le présent rapport est déposé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. La CCT présente ce rapport afin de documenter les mesures prises au cours de l'exercice 2024 pour cerner, prévenir et atténuer les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement.

## 2. DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent rapport :

### **Travail des enfants :**

Travail effectué par des personnes de moins de 18 ans qui est illégal en vertu de la loi canadienne, dangereux pour leur bien-être, qui nuit à l'éducation ou qui constitue les pires formes de travail des enfants, au sens de la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants.

### **Travail forcé :**

Tout travail effectué sous coercition, menace ou tromperie, y compris les situations où des individus croient que leur sécurité ou celle d'autrui serait menacée s'ils refusaient de travailler, au sens de la Convention de 1930 sur le travail forcé.

# 3. RENSEIGNEMENTS SUR LA STRUCTURE, LES ACTIVITÉS ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La CCT est une société d'État fédérale dont le mandat est de promouvoir le Canada en tant que destination touristique de premier choix. La CCT, dont le siège social est situé en Colombie-Britannique, exerce ses activités au pays et à l'étranger, en établissant des partenariats avec des entreprises touristiques, des organismes gouvernementaux et des agences de marketing.

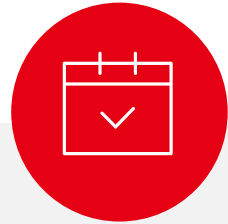
## Aperçu de la chaîne d'approvisionnement :

La chaîne d'approvisionnement de la CCT se compose principalement des éléments suivants.



### Marketing et publicité

Contrats avec des agences médiatiques nationales et internationales.



### Organisation d'événements et de congrès :

Engagements with vendors supplying event management services, hospitality, catering, and logistics.



### Approvisionnement en biens :

Fournitures de bureau, matériel informatique, licences logicielles et articles promotionnels.



### Approvisionnement en services :

Services professionnels, firmes de recherche, agences de consultation et spécialistes de l'industrie.

## 4. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

La CCT s'engage à adopter des pratiques commerciales éthiques et respecte le **Code de conduite pour l'approvisionnement du gouvernement du Canada**. Les mesures prises comprennent :

- Utiliser les cadres de passation de contrats de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) qui intègrent des clauses contre le travail forcé.
- Établir des exigences relatives aux fournisseurs qui sont conformes aux lignes directrices en matière d'approvisionnement éthique.
- Exiger que tous les fournisseurs adhèrent à l'interdiction d'importation du Canada sur les marchandises produites par le travail forcé, conformément au Tarif des douanes (modification de 2020).



Stewart-Cassiar Highway  
Colombie-Britannique

# 5. DÉTECTION ET GESTION DES RISQUES

## Approche pour l'évaluation des risques

La CCT a effectué une évaluation initiale de sa chaîne d'approvisionnement en fonction des secteurs de risque définis par le gouvernement et de critères externes. La CCT a déterminé que les secteurs suivants présentaient une exposition potentielle aux risques.

- **Marchandise aux couleurs de la marque et articles promotionnels :** Ces articles proviennent souvent de sources étrangères, où les risques de travail forcé dans la production textile persistent.
- **Équipement informatique :** L'approvisionnement en ordinateurs et en matériel connexe engendre un risque lié à la fabrication de produits électroniques.
- **Services d'accueil et d'événements :** Certains sites et fournisseurs étrangers peuvent ne pas offrir une protection adéquate à leur main-d'œuvre.
- **Fournitures de bureau**

## Mesures d'atténuation des risques :

- Mettre en place un Code de conduite des fournisseurs qui fait référence au respect de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.
- Intégrer des dispositions d'approvisionnement responsable dans les contrats.
- Demander aux fournisseurs de passer en revue leurs politiques en matière de normes du travail et leurs mécanismes de conformité.

## 6. MESURES VISANT À REMÉDIER AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

La CCT n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement au cours de la période de référence. Toutefois, l'organisme s'engage à élaborer un cadre de responsabilisation des fournisseurs qui comprend :

- une politique et un mécanisme de dénonciation;
- des plans de mesures correctives en cas de non-conformité;
- un processus d'évaluation des fournisseurs pour assurer le respect continu des normes éthiques.

## 7. FORMATION DU PERSONNEL

La CCT a offert une formation à l'échelle de l'organisme et compte élargir ce programme en :

- intégrant du matériel de formation sur l'approvisionnement éthique pour le personnel responsable des contrats des fournisseurs;
- utilisant le matériel de sensibilisation de Services publics et Approvisionnement Canada sur l'atténuation des risques dans les chaînes d'approvisionnement;
- exigeant que certains membres clés du personnel suivent la formation sur l'éthique en matière d'approvisionnement de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC).
- offrant une formation annuelle de sensibilisation à tout le personnel de l'organisme.



Moncton  
Nouveau-Brunswick

## 8. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

La CCT est en train d'établir des indicateurs de rendement pour mesurer l'efficacité de ses efforts.  
Principaux domaines d'évaluation

- **Examens de la politique interne d'approvisionnement** : Veiller à l'harmonisation avec la réglementation fédérale changeante.
- **Mobilisation des intervenants** : Collaborer avec des partenaires de l'industrie pour améliorer la transparence dans le secteur du tourisme.





## 9. ATTESTATION

Conformément à l'article 6 de la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent rapport. À ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, je confirme que les renseignements présentés sont véridiques, exacts et complets pour l'application de la présente loi.

**Marsha Walden**

présidente-directrice générale,  
Destination Canada  
Commission canadienne du tourisme  
Date : 6 mai 2025